
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET STRATÉGIQUE

AVIS DE PROJET

Octobre 2014

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Date de réception Numéro de dossier
---	--

1. Initiateur du projet

Nom :	Centre de villégiature Dam-en-Terre	
Adresse civique :	1385, chemin de la Marina, CP 836 Alma (Québec) G8B 5W1	
Adresse postale (si différente) :	1385, chemin de la Marina, Alma (Québec) G8B 5W1	
Téléphone :	418 668-3016	
Télécopieur :	418 668-4599	
Courriel :	dg@damenterre.qc.ca	
Responsable du projet :	Virginie Brisson	
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	1140977290	

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	
Adresse :
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	
Responsable du projet :	

3. Titre du projet

Agrandissement de la marina du Centre de villégiature Dam-en-Terre

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

- Répondre à la forte demande d'emplacements à quai;
- Positionner le Centre de villégiature Dam-en-Terre comme pôle de services pour villégiateurs, plaisanciers et amateurs de plein air et de tourisme d'aventure;
- Améliorer les infrastructures d'accueil pour les plaisanciers et les passagers du bateau La Tournée;
- Générer de nouveaux revenus à la marina permettant de viser l'autofinancement du Centre de villégiature Dam-en-Terre;

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser, les coordonnées géographiques (longitude et latitude) et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la municipalité régionale de comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

Lots : 2 924 861
2 818 286

Circonscription foncière : Lac-Saint-Jean-Est

Municipalité : Alma

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Les terrains sont propriétés de Rio Tinto Alcan et bénéficient d'une entente d'utilisation et d'aménagement entre la Ville d'Alma et la multinationale.

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Le projet consiste à ajouter des espaces à quai à la marina Dam-en-Terre portant le nombre d'emplacement de 90 à 147. Dans le cadre du réaménagement des installations, une étude de faisabilité a été réalisée pour le réaménagement de la marina existante selon différentes phases

de travaux, soit le déplacement du bateau La Tournée, l'aménagement d'une nouvelle section de quais flottants, le remplacement des quais existants par de nouveaux quais flottants, la démolition de la capitainerie actuelle et la construction d'une nouvelle capitainerie plus loin de la rive.

Voir Étude de faisabilité en annexe.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet. Indiquer si des autochtones sont présents dans le secteur.

Décrire aussi les principales contraintes prévisibles : zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.

Le projet se situe dans la baie Dam-en-Terre en bordure de la rivière Grande-Décharge, le principal déversoir du lac Saint-Jean. Tout comme le lac Saint-Jean, le niveau d'eau de la rivière fait l'objet d'une gestion de la compagnie Rio Tinto Alcan par sa division Énergie Électrique. À l'exception de la plage située à l'ouest de la baie, la rive est protégée par des enrochements réalisés par Rio Tinto Alcan. Au nord-ouest du Centre de villégiature Dam-en-Terre, on retrouve le quartier résidentiel Dam-en-Terre. Il s'agit d'un quartier de villégiature. Le projet est connu de la population depuis plusieurs mois via des entrevues radio et articles de journaux. Le projet a déjà obtenu l'autorisation de la municipalité et de Rio Tinto Alcan propriétaire du terrain. Le Centre de villégiature Dam-en-Terre accueille déjà des plaisanciers et des visiteurs et le projet répond à sa vocation de fournir des services et activités touristiques dans un environnement de villégiature. Une meilleure gestion des stationnements est à prévoir pour desservir les nouveaux usagers de la marina.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Les différentes phases du projet seraient principalement réalisées en période automnale réduisant les impacts sur les opérations courantes de l'entreprise et sur sa clientèle. Il est également de mise de profiter de l'automne puisque le niveau d'eau dans la baie est bas ce qui facilite les travaux et réduit les impacts sur la faune.

Il est important de mentionner que les quais ajoutés seront mieux adaptés pour les bateaux de 24 pieds et plus ce qui permettraient une relocalisation de ces bateaux déjà présents à la marina Dam-en-Terre. Les principales demandes de location de quai sont attribuables à des plaisanciers propriétaires de bateau de 21 à 30 pieds représentant 59% des demandes. Les demandes attribuables aux bateaux de 31 pied et plus représentent moins de 10% réduisant ainsi l'impact sur l'environnement.

Les impacts (sonores, vitesse, navigation accrue, etc.) causés par l'augmentation du nombre de bateaux dans la baie Dam-en-Terre seront réduits par une nouvelle signalisation à l'entrée de la baie informant les plaisanciers de réduire la vitesse d'approche. Des sanctions seront également adoptées pour réprimer les mauvais comportements.

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

Phase	Travaux	Période des travaux	Coût
Phase 1	Déplacement du bateau La Tournée	Automne 2015	226 273,00 \$
Phase 2A	Ajout de 57 nouveaux emplacements	Printemps 2016 ou 2017	582 035,00 \$
Phase 2B	Modification du quai à essence	Printemps 2016 ou 2017	35 000,00 \$
Phase 2C	Démolition et construction d'une nouvelle capitainerie	Automne 2016	En évaluation
Phase 3	Remplacement des quais existants (90 emplacements)	2018	837 386,00 \$
Généralité	Études d'impact et autres frais	-	63 065,00 \$
Total			1 743 759,00 \$*

*Excluant les coûts de la nouvelle capitainerie présentement en évaluation

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

Voir ÉTUDE DE FAISABILITÉ – RÉVISION NO 1 en annexe
Agrandissement et modernisation - Installations maritimes du Centre de villégiature Dam-en-Terre
Réalisée par Cegertec WorleyParsons et déposée en février 2015

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de

l'élaboration de l'étude d'impact, incluant les échanges avec les autochtones.

Les administrateurs et la direction du Centre de villégiature Dam-en-Terre tiendront deux séances d'information pour informer deux groupes cibles de personnes touchés par le projet. Le premier groupe est celui des résidents du quartier Dam-en-Terre (voisin du centre de villégiature). Le deuxième groupe est celui des usagers actuels de la marina Dam-en-Terre. Lors des séances d'information, les groupes cibles pourront connaître la nature du projet et présenter aux administrateurs leurs préoccupations quant aux impacts du projet.

La direction profitera également de d'autres médias et outils d'information pour faire connaître le projet (bulletin d'information municipal, facebook, site Internet, journaux, entrevues radio).

13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

Voir ÉTUDE DE FAISABILITÉ – RÉVISION NO 1 en annexe

Voir les autorisations de la municipalité et de la compagnie Rio Tinto Alcan propriétaire du terrain.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 29 avril 2015 par Virginie Brisson

A handwritten signature in cursive script, reading "Virginie Brisson".